

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur - Fraternité - Justice



**STRATEGIE DE CROISSANCE ACCELEREE ET DE PROSPERITE PARTAGEE
(SCAPP) 2016-2030**

COMITE DE DEVELOPPEMENT SECTORIEL 2 :

**PROMOTION DU SECTEUR PRIVE ET AMELIORATION DE LA PRATIQUE
DES AFFAIRES**

**NOTE ANNUELLE SECTORIELLE DE MISE EN ŒUVRE (NASMO) DE LA SCAPP POUR
L'ANNEE 2018**

Septembre 2019

Sommaire :

Abréviations.....	3
Résumé analytique.....	4
Introduction.....	6
I. Accélération des réformes engagées pour l’amélioration du climat et de la pratique des affaires.....	7
II. Renforcement du partenariat public-privé.....	13
III. Promotion d’un secteur financier solide et inclusif	15
IV. Développement de l’investissement privé et des investissements directs étrangers.....	19
V. Promotion de la création des PME.....	21
VI. Annexes.....	24

ABREVIATIONS, ACRONYMES ET SIGLES

BCM :	Banque Centrale Mauritanie
BIC	Bureau d'Informations sur le Crédit
CIAM :	Centre International d'Arbitrage de Mauritanie
CDS :	Comité de Développement Sectoriel
CTS :	Comités Techniques Sectoriels
DC-SCAPP :	Direction de la Coordination de la SCAPP
DGERSE	Direction Générale des Etudes, des Réformes et du Suivi-Evaluation
DGIPCE :	Direction Générale de l'Investissement Public et de la Coopération Economique
DGPSD :	Direction Générale des Politiques et Stratégies de Développement
DPAE :	Direction de la Prévision et de l'Analyse Economique au MEF
DPCID :	Direction de la Programmation, de la Coordination Intersectorielle et des Données au MEDD
DPSC :	Direction de la Planification, du Suivi et de la Coopération au MHA
DPSP :	Direction de la Promotion du secteur privé à la DGSP/MEF
GCI :	Global Competitiveness Index
NASMO :	Notes Annuelles Sectorielles de Mise en Œuvre de la SCAPP
ODD :	Objectifs de Développement Durable
OMC :	Organisation Mondiale du Commerce
ONS :	Office National de la Statistique
PME :	Petite et Moyenne Entreprise
PGSP :	Projet Gouvernance Secteur Public
PIP :	Programme d'Investissement Public
PPP	Partenariat Public-Privé
PNUD	Programme des Nations pour le Développement
RAMO :	Rapport Annuel de Mise en Œuvre de la SCAPP
SCAPP :	Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Protégée
SSE :	Système de Suivi Evaluation
ZES :	Zone Emménagement Spécial

RESUME ANALYTIQUE

Le chantier «Promotion du secteur privé et amélioration de la pratique des affaires », sur lequel porte le présent rapport, est une composante du levier 1 « Croissance forte et inclusive » de la SCAPP. Il est l'unique chantier du CDS 2.

« L'objectif global visé par ce chantier est la promotion d'un secteur privé performant et inclusif au service de la croissance, de la création d'emplois et de la réduction de la pauvreté. ». (Document SCAPP, Volume 2, P 83.). Il est composé de cinq interventions principales relatives à l'accélération des réformes engagées pour l'amélioration du climat et de la pratique des affaires, le renforcement du partenariat public-privé, la promotion du secteur financier solide et inclusif, le développement de l'investissement privé et des investissements directs étrangers, et la promotion de la création des PME.

Chacune des interventions est réalisée sous forme de réformes, de programmes, de projets ou d'actions significatives dans le cadre de programmes d'actions quinquennaux dont le présent, celui de 2016-20. Le présent rapport porte sur ces interventions afin d'en présenter (i) les objectifs, (ii) le bilan opérationnel pour l'année 2018 (iii), les contraintes, défis, et difficultés rencontrées ainsi que (iv) les orientations et programmation pour 2019.

En ce qui concerne l'Accélération des réformes engagées pour l'amélioration du climat et de la pratique des affaires :

- **Dans le domaine de la justice** : i) pour faciliter l'accès à la justice, création de fonctions de conciliateurs et de parajuristes, création et renforcement de bureaux d'accueil au sein des tribunaux, mise en place d'une aide juridique et judiciaire, adoption d'un texte sur l'arbitrage, introduction des procédures de conciliation, de médiation et d'arbitrage pour le règlement des litiges civiles et création de trois tribunaux du commerce et, extension de la compétence des juridictions commerciales existantes; ii) renforcement de la législation, de la réglementation et des procédures commerciales mauritaniennes pour l'adapter au climat des affaires ; iii) adoption d'une loi sur les crédits bancaires qui élargit la garantie aux membres de la famille ; iv) placement d'un greffier au ministère de l'Economie et des Finances afin d'y représenter le ministère de la Justice pour le traitement des aspects judiciaires de l'investissement.
- **Dans le domaine de l'amélioration de la fiscalité et de la mise à disposition des entreprises d'organes d'appui et d'information** : i) soumission d'un code de procédures fiscales au Conseil des Ministres dont le but est de clarifier les procédures fiscales et renforcer l'administration fiscale ; ii) promulgation d'un code des douanes dont le but est de renforcer l'administration des douanes ; iii) mise en œuvre d'importantes réformes qui ont pour but de faciliter le commerce transfrontalier et le paiement des impôts et taxes ; iv) apurement du fichier des contribuables selon les recommandations de l'assistance technique du FMI et

élaboration d'une procédure de mise à jour régulière du fichier des contribuables dont le but est l'amélioration de la mobilisation des recettes fiscales et l'équité fiscale en maîtrisant le fichier des contribuables ; v) adoption de projets de lois, en Conseil des Ministres, sur le code général des impôts et sur l'impôt sur les sociétés dont le but est d'améliorer la mobilisation des recettes fiscales et l'équité fiscale, et réduire l'informalité et la fraude fiscale ; vi) amélioration du système d'information sur le crédit ; vii) augmentation de la transparence du traitement des demandes de permis de construire ; viii) baisse des frais de création d'entreprises ; ix) mise en place d'un système d'informations commerciales ; x) adoption d'une législation spécifique à la concurrence et à la compétitivité ; xi) développement du commerce électronique ; xi) combinaison de plusieurs procédures d'enregistrement pour simplifier l'enregistrement.

En ce qui concerne le Renforcement du Partenariat Public-Privé, la création du Conseil Supérieur d'Amélioration du Climat des affaires et de la cellule PPP, ainsi que de nombreuses interventions des projets soutenus par la Banque Mondiale ont parmi leurs objectifs le renforcement du Partenariat Public-Privé.

En ce qui concerne la Promotion d'un secteur financier solide et inclusif, il y'a notamment le renforcement de la situation financière du secteur et de son rôle dans le financement de l'économie nationale et de la promotion de l'intermédiation financière.

En ce qui concerne le Développement de l'investissement privé et des investissements directs étrangers, d'une part, la **Promotion de la création des PME**, d'autre part, leurs bilans portent sur les mêmes actions que celles qui viennent d'être mentionnées pour les interventions 1, 2, et 3.

INTRODUCTION

La Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée qui est la vision stratégique de développement de la Mauritanie pour la période 2016-2030 est articulée autour de trois leviers stratégiques correspondant à ses objectifs stratégiques : (i) la promotion d'une croissance forte, durable et inclusive ; (ii) le développement du capital humain et de l'accès aux services sociaux de base ; et (iii) le renforcement de la gouvernance dans toutes ses dimensions. La stratégie est mise en œuvre à travers des plans quinquennaux dont le premier couvre la période 2016-2020 et est composé de 15 chantiers stratégiques, à mettre en œuvre à travers 59 interventions prioritaires correspondant à des réformes, des programmes, des projets ou des actions significatives.

La loi d'orientation n°2018-021 relative à la SCAPP et le décret n°2019-085 en date du 6 mai 2019 fixent le cadre légal régissant la mise en œuvre de la SCAPP. Le décret initie et consacre la réforme du système de suivi évaluation (SSE) de la SCAPP qui vise à rendre ce SSE plus performant, à travers notamment la mise en place du nouveau dispositif institutionnel et des nouveaux mécanismes de reporting dont le rapport annuel de mise en œuvre (RAMO) de la SCAPP est le principal produit. Le RAMO est élaboré sur la base des notes annuelles sectorielles de mise en œuvre (NASMO), une note par secteur.

Le présent rapport constitue la NASMO du CDS 2 «Promotion du Secteur Privé et Amélioration de la Pratique des Affaires» en charge du chantier 2 de la SCAPP appartenant au levier 1. Il a été élaboré sur la base de la documentation fournie par les ministères sectoriels, les agences de l'Etat, et les partenaires au développement, ainsi que des entretiens avec les fournisseurs de ces documents.

I. Accélération des réformes engagées pour l'amélioration du climat et de la pratique des affaires

I.1. Objectifs de l'intervention

« L'objectif de cette intervention, d'ici 2020, est de donner un nouvel élan au secteur privé, afin qu'il prenne effectivement le relais du secteur public dans la création de richesses. ». (Document SCAPP, Volume 2, P 83).

I.2. Réalisations au titre de l'intervention

La réalisation de cet objectif est recherchée à travers la mise en œuvre des actions suivantes : l'accès à une justice plus professionnelle et plus efficace - la simplification des procédures fiscales, l'allégement des impôts et l'élargissement de leur assiette - la redynamisation de la cellule de suivi et de facilitation, (créée dans le cadre de la relance du secteur privé) - la création d'interface avec les investisseurs publics et privés intéressés par les PPP (Partenariat Public-Privé) et les ZES (Zone d'Emménagement Spéciale) - la mise à disposition d'informations économiques, juridiques, commerciales et techniques - la mise en œuvre de la feuille de route visant l'amélioration de la place du pays dans le classement Doing Business, notamment dans les domaines où il y a encore un fort potentiel d'améliorations tel que le paiement et le niveau des taxes, le passage des frontières, l'octroi des permis de construire

Le bilan 2018 relatif à l'intervention indique la mise en œuvre d'actions dans les différents domaines de réalisation de l'objectif.

I.2.1. Dans le domaine de la justice

Les actions suivantes peuvent être citées :

- Adoption et mise en œuvre d'un projet de stratégie d'accès à la justice qui vise à le faciliter pour les justiciables.
- Poursuite de la mise en œuvre du plan d'action triennal (2015-2017), avec l'appui de partenaires techniques (GTZ, Coopération française, Union européenne), avec deux volets qui visent à faciliter, eux aussi, l'accès à la justice des citoyens, y compris les entrepreneurs : i) création de la fonction de conciliateurs (musleh) et recrutement de personnes à cet effet ; ii) création de la fonction de parajuristes et recrutement de personnes à cet effet.
- Création et renforcement de bureaux d'accueil au sein des tribunaux, et qui continuent de fonctionner, pour faciliter la communication entre l'administration de la justice et les justiciables, afin notamment, que ces derniers aient les informations qui leur sont nécessaires en matière de procédures judiciaires.
- Mise en place d'une aide juridique et judiciaire, par la prise en charge, par l'Etat, des frais de procédures au profit des personnes indigentes.

- Adoption d'un texte sur l'arbitrage qui remplace celui de 2000. Le nouveau texte définit mieux les notions relatives aux procédures, tant pour l'arbitrage interne que l'arbitrage international. ; ce qui permettra, peut être, au Centre International d'Arbitrage de Mauritanie (CIAM) de commencer à fonctionner.
- Renforcement de la législation, de la réglementation et des procédures commerciales mauritaniennes pour l'adapter au climat des affaires, dans le domaine bancaire, des droits réels, de règlement des litiges ; création de tribunaux du commerce ; facilitations des procédures au sein du guichet Unique en matière d'investissement etc.
- Introduction des procédures de conciliation, de médiation et d'arbitrage pour le règlement des litiges civiles ; ce qui peut alléger la tâche de juges et leur donner plus de temps pour traiter plus efficacement les dossiers qui leur sont soumis.
- Adoption d'une loi sur les crédits bancaires qui élargit la garantie aux membres de la famille du débiteur afin de faciliter le remboursement des crédits.
- Création de trois tribunaux du commerce et, extension de la compétence des juridictions commerciales existantes à de nouveaux territoires, afin que les contentieux commerciaux soient traités sur toute l'étendue du territoire national.
- Placement d'un greffier au ministère de l'Economie et des Finances afin d'y représenter le ministère de la Justice pour le traitement des aspects judiciaires de l'investissement.

1.2.2. Dans le domaine de la simplification des procédures fiscales, l'allégement des impôts et l'élargissement de leur assiette - la redynamisation de la cellule de suivi et de facilitation - la création d'interface avec les investisseurs publics et privés intéressés par les PPP et les ZES - la mise à disposition d'informations économiques, juridiques, commerciales et techniques - la mise en œuvre de la feuille de route visant l'amélioration de la place du pays dans le classement Doing Business

Les actions suivantes peuvent être citées :

- Soumission d'un code de procédures fiscales au Conseil des Ministres dont le but est de clarifier les procédures fiscales et renforcer l'administration fiscale en vue d'un traitement plus rapide des dossiers.
- Promulgation d'un code des douanes dont le but est de renforcer l'administration des douanes afin de mobiliser les revenus et faciliter les échanges commerciaux.
- Mise en œuvre d'importantes réformes qui ont pour but de faciliter le commerce transfrontalier et le paiement des impôts et taxes : mise à niveau du système électronique SYDONIA World, ce qui a réduit les délais de préparation et de soumission des déclarations en douane – élimination de l'obligation de peser tous les conteneurs d'importation au port de Nouakchott et rationalisation du mouvement des marchandises en vue de la réduction des délais de transit des marchandises au port de Nouakchott – permission du dépôt et du paiement trimestriels (plutôt que

mensuels) des contributions à la sécurité sociale, réduisant ainsi le temps passé par les contribuables à s'acquitter de leurs obligations fiscales.

- Apurement du fichier des contribuables selon les recommandations de l'assistance technique du FMI et élaboration d'une procédure de mise à jour régulière du fichier des contribuables dont le but est l'amélioration de la mobilisation des recettes fiscales et l'équité fiscale en maîtrisant le fichier des contribuables.
- Adoption de projets de lois, en Conseil des Ministres, sur le code général des impôts et sur l'impôt sur les sociétés dont le but est d'améliorer la mobilisation des recettes fiscales et l'équité fiscale, et réduire l'informalité et la fraude fiscale.
- Amélioration du système d'information sur le crédit, en garantissant par la loi le droit des emprunteurs à accéder à leurs données personnelles.
- Augmentation de la transparence du traitement des demandes de permis de construire, en publiant la réglementation relative à la construction, en ligne, gratuitement.
- Baisse des frais de création d'entreprises à travers la suppression des droits d'enregistrement sur les actes de constitution des sociétés (SARL).
- Mise en place d'un système d'informations commerciales.
- Adoption d'une législation spécifique à la concurrence et à la compétitivité pour créer des conditions favorables au développement du commerce, encourager la baisse des prix, stimuler l'investissement et les exportations, et contribuer à la formalisation des PME.
- Développement du commerce électronique.
- Combinaison de plusieurs procédures d'enregistrement pour simplifier l'enregistrement et en écourter les délais pour la création d'entreprises.

Ainsi dans le rapport de Doing Business de 2019, la Mauritanie a gagné 2 places en 2019, passant de la 150^e place en 2018 à la 148^e en 2019 sur la facilité à faire des affaires ; sur le classement général, elle est passée de la 176^e place en 2015 à la 150^e en 2018, puis à la 148^e place en 2019. **Depuis la mise en place de la BDD du GU (en 2015) 15328 entreprises ont été créées, toutes formes juridiques confondues.** Toutefois, bien que ces résultats soient encourageants, la densité de création d'entreprise reste faible en Mauritanie, et inférieure à celle de la plupart des pays pairs.

En ce qui concerne le commerce transfrontalier l'intégration du Manifeste électronique en format XML, a grandement accéléré les procédures réduisant considérablement le temps de la préparation des formalités douanières à l'import (documents import).

Ainsi, la préparation des formalités à l'import d'un Manifeste qui reprend 400 connaissances prenait (en saisie manuelle) 400 X 5 = 2000 minutes, soit 33 heures environ, s'effectue actuellement grâce au nouveau système en quelques secondes et bien avant l'arrivée du bateau.

Le Port Autonome de Nouakchott a développé et mis en place un système permettant l'intégration automatique du manifeste numérique. Grâce à ce système, les consignataires

soumettent depuis 2018 le manifeste sous format XML compatible SYDONIA (Système Informatique Douanier) au lieu du support papier. Ainsi, l'introduction des données du manifeste dans le système d'information portuaire qui nécessitait 2 à 4 jours de saisie dans le cas des porte-conteneurs, s'effectue actuellement en quelques secondes. Cette soumission électronique du manifeste implique d'autre part une diminution conséquente des coûts de la procédure grâce à l'élimination de volumes importants de documents papier.

I.3. Financement

Entre 2014 et 2018, la part des crédits accordés par les banques au secteur privé est passée de 11,2% à 17, 8% de l'ensemble de leurs crédits (Rapport BCM 2018, P 89), les investissements directs nets de 501, 9 millions US\$ à 771, 8 millions US\$ (Rapport BCM 2018, P 98), les opérations nettes des banques commerciales de 17, 6 millions US\$, à 44, 2 millions US\$ (Rapport BCM 2018, P 98), et le crédit à l'économie de 44, 3 milliards MRU, à 67 milliard MRU (Rapport BCM 2018, P 101).

En 2019, le gouvernement a programmé un montant de 200 000 US\$ pour le financement des actions de mise en œuvre de ce CDS.

I.4. Défis, contraintes, analyses

I.4.1. Dans le domaine de la justice:

- La politique sectorielle souffre d'un manque de moyens de planification et de programmation, dans le domaine des ressources humaines et matérielles, dû à la faiblesse de la culture même de planification.
- Faible efficacité et manque d'indépendance des institutions judiciaires selon le Global Competitiveness Index (GCI, ou indice mondial sur la compétitivité), qui examine l'environnement opérationnel des entreprises et la compétitivité des économies, et qui place la Mauritanie à la 131ème place sur 140 économies évaluées.
- La dualité des sources de droit (charia et autres sources) qui se retrouve dans tous les domaines, notamment la formation juridique des magistrats, est un handicap pour la promotion d'un droit adapté aux situations très évolutives des réalités économiques. Ainsi, le système bancaire est toujours confronté à la question de la légalité du taux d'intérêt qu'il applique aux prêts qu'il accorde à ses clients, car le taux d'intérêt est illicite au regard du droit islamique.

I.4.2. Dans le domaine de la simplification des procédures fiscales, l'allégement des impôts et l'élargissement de leur assiette - la redynamisation de la cellule de suivi et de facilitation - la création d'interface avec les investisseurs publics et privés intéressés par les PPP et les ZES - la mise à disposition d'informations économiques, juridiques,

commerciales et techniques - la mise en œuvre de la feuille de route visant l'amélioration de la place du pays dans le classement Doing Business :

- Le manque de données fiables sur les entreprises est un handicap à la mise en place de politiques efficaces pour le développement du secteur privé.
- Faiblesse du dialogue public-privé, qui pourrait être amélioré par la création, en 2019, d'un **Conseil Supérieur d'Amélioration du Climat des Affaires**, et d'un **Comité Technique de Suivi des Réformes du Climat des Affaires**.
- Difficulté pour les paiements des impôts (procédures et montants), pour le raccordement à l'électricité, l'obtention de prêts et le règlement de l'insolvabilité.
- Le manque de concurrence dû au fait que les marchés privés montrent de fortes tendances oligopolistiques avec la domination d'entreprises puissantes et bien connectées, et au fait que le Gouvernement intervient dans l'économie via les sociétés d'État.
- Capital humain très faible : le pays se classe en effet à la 151^{ème} place sur 157 économies sur l'Indice du Capital Humain (Human Capital Index) publié en octobre 2018 par la Banque mondiale.
- Absence d'un cadre institutionnel du Climat des Affaires.

I.5. Perspectives

I.5.1. Dans le domaine de la justice

- En 2019, l'Union Européenne a décidé de soutenir le ministère de la Justice pour la mise en place de la politique sectorielle de la justice, en fournissant les financements et les appuis techniques nécessaires à la mise en œuvre des actions programmées pour une plus grande efficacité du fonctionnement des services. Cette nouvelle politique sectorielle remplace le plan d'actions arrivé à terme en 2017.
- Un ensemble de réformes en cours de discussion permettra de consacrer la spécialisation **des juridictions commerciales**. En effet, une loi spécifique portant création, organisation et fonctionnement des juridictions commerciales (tribunaux de commerce, chambres commerciales des cours d'appel, et de la cour suprême) est en cours d'adoption.
- A long terme, la volonté affirmée des autorités d'informatiser la chaîne commerciale permettra de réduire les délais et d'améliorer la qualité de **la justice commerciale**.

I.5.2. Dans le domaine de la simplification des procédures fiscales, l'allégement des impôts et l'élargissement de leur assiette - la redynamisation de la cellule de suivi et de facilitation - la création d'interface avec les investisseurs publics et privés intéressés par les PPP et les ZES - la mise à disposition d'informations économiques, juridiques, commerciales et techniques - la mise en œuvre de la feuille de route visant l'amélioration de la place du pays dans le classement Doing Business :

- Mise en place en février 2019 d'un **Conseil Supérieur d'Amélioration du Climat des Affaires** et d'un **Comité Technique de Suivi des Réformes du Climat des Affaires**, pour l'implication systématique du secteur privé dans la préparation et la conduite des réformes du climat des affaires.
- Mise en place d'une **Cellule PPP** (cadre institutionnel) et élaboration des directives et procédures opérationnelles pour le traitement des projets PPP, suite à la promulgation d'une loi relative au Partenariat Public-Privé (PPP) le 6 février 2017.
- Préparation par le gouvernement et ses agences de plusieurs réformes importantes pour améliorer le climat des affaires : les textes d'application du code de l'urbanisme qui permettront d'améliorer la qualité de la réglementation relative à la construction (notamment les permis de construire) - les décrets d'application du Code des droits réels, qui permettront notamment de définir les règles de la copropriété - la numérisation des titres fonciers, des titres de propriété et du cadastre à Nouakchott et dans le reste du pays - la mise en service par la BCM d'un Bureau d'Informations sur le Crédit (BICR), le 27 février 2019 qui a pour mission de collecter des données sur l'historique des crédits et de traiter les informations collectées afin d'offrir aux établissements financiers divers services et produits à valeur ajoutée pour l'analyse, l'évaluation et la gestion des risques - la mise en place d'une solution de télé-déclaration qui permettra aux contribuables de déclarer leurs impôts en ligne (cette solution est offerte sous forme de pilote depuis mars 2019) ; une solution permettant le télépaiement sera développée ultérieurement - la dématérialisation de la procédure d'immatriculation et d'enregistrement des sociétés au Guichet unique de création d'entreprise - la mise en place d'un Guichet unique intégral du commerce transfrontalier regroupant les procédures administratives du Port et de la Douane.
- Soutien de la Banque Mondiale pour l'amélioration du climat des affaires à travers les projets suivants : (i) le Projet d'Eco-pole halieutique de Nouadhibou, (ii) une série d'Appuis Budgétaires (un premier programme clos et un deuxième en cours d'élaboration), (iii) le Projet de Gouvernance du Secteur Public (PGSP), (iv) la Revue du Secteur Foncier, (v) le Projet sur les Villes Productives et Résilientes, et (vi) le projet d'assistance technique de la Société Financière Internationale (IFC) sur le climat des affaires et l'entrepreneuriat, qui bénéficie d'un important soutien financier du gouvernement du Japon.

I.6. Recommandations

I.6.1. Dans le domaine de la justice

Les efforts en cours doivent être maintenus, voire renforcer, pour augmenter la capacité des ressources humaines, la mobilisation et l'utilisation rigoureuse des ressources financières, le renforcement de l'indépendance de l'autorité judiciaire, et l'harmonisation des sources de droit (Charia et autres).

I.6.2. Dans le domaine de la simplification des procédures fiscales, l'allègement des impôts et l'élargissement de leur assiette - la redynamisation de la cellule de suivi et de facilitation - la création d'interface avec les investisseurs publics et privés intéressés par les PPP et les ZES - la mise à disposition d'informations économiques, juridiques, commerciales et techniques - la mise en œuvre de la feuille de route visant l'amélioration de la place du pays dans le classement Doing Business :

Les efforts en cours doivent être maintenus, voire renforcer, pour l'élaboration de statistiques fiables sur les entreprises, le fonctionnement efficace du **Conseil Supérieur d'Amélioration du Climat des Affaires**, et du **Comité Technique de Suivi des Réformes du Climat des Affaires**, la simplification des procédures fiscales et l'allègement des impôts, un accès plus facile aux infrastructures nécessaires au fonctionnement des entreprises (électricité, eau, etc.), la simplification des procédures bancaires et la baisse des taux d'intérêts, l'appui aux PME face aux entreprises puissantes et oligopolistiques, et le renforcement de la compétence des ressources humaines.

II. Renforcement du partenariat public-privé

II.1. Objectifs de l'intervention

L'objectif de l'intervention est de « Renforcer le partenariat public-privé et impulser les échanges dans le domaine des affaires. ». (SCAPP, Volume 2, P 84).

II.2. Réalisations au titre de l'intervention

La réalisation de cet objectif est recherchée à travers la mise en œuvre des actions suivantes : i) le renforcement, d'une part, des capacités des administrations publiques devant jouer un rôle de premier plan dans le partenariat public – privé et, d'autres part, celles de la Chambre de Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture de Mauritanie et les autres organisations patronales, y compris les fédérations des petits producteurs et des artisans pour donner aux organisations patronales des capacités d'apporter un appui de qualité à leurs adhérents dans divers domaines, pour éviter que leur rôle ne continue à être réduit aux revendications syndicales ; ii) le développement de la coopération avec des chambres de commerce étrangères, suivant le modèle des chambres de commerce françaises internationales, installées dans plusieurs pays et offrant aux entreprises les opportunités d'échanges réciproques fructueux afin de drainer des Investissements Directs Etrangers, notamment des pays partageant avec la Mauritanie des opportunités d'affaires intéressantes.

Dans le cadre du bilan 2018, il faut souligner, notamment, la mise en place d'une Cellule PPP (cadre institutionnel) et l'élaboration des directives et procédures opérationnelles pour le traitement des projets PPP, suite à la promulgation d'une loi relative au Partenariat Public-Privé (PPP) le 6 février 2017.

En plus de la mise en place de ces organes, il faut rappeler toutes les actions entreprises par le gouvernement et qui ont été mentionnées, plus haut, dans la partie de ce rapport relative

à l'intervention concernant « l'accélération des réformes engagées pour l'amélioration du climat et de la pratique des affaires », et qui ne manqueront pas d'impacter sur le renforcement du PPP, en renforçant le rôle du secteur privé dans l'économie mauritanienne.

II.3. Financement

S'agissant du financement, toutes les données relatives à l'intervention 1 « l'amélioration du climat et de la pratique des affaires » concernent également l'intervention 2.

II.4. Défis, contraintes, analyses

Les défis sont :

- La faible capacité en ressources humaines et financières de l'administration pour appuyer le secteur privé, en général, donc le partenariat public-privé, aussi.
- Le cantonnement de la Chambre de Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture de Mauritanie et les autres organisations patronales, des fédérations des petits producteurs et des artisans dans un rôle de revendications syndicales.

II.5. Perspectives

Comme le souligne un rapport de la Banque Mondiale, « Si la création de ces structures (**Cellule PPP**), constitue une avancée notable, il demeure que le dialogue public-privé reste perfectible. En particulier, ce dialogue ne semble pas suffisamment inclusif et représentatif. En effet, le principal interlocuteur privé des autorités mauritaniennes est le patronat mauritanien (il est d'ailleurs le seul représentant du secteur privé dans le Conseil Supérieur). Ainsi, les PME, les femmes ou encore les jeunes ne sont que trop rarement consultés, alors même qu'ils et elles sont (ou devraient être) les premiers bénéficiaires de la plupart des réformes. Des structures comme le Club des Entrepreneurs de Mauritanie ou la Jeune Chambre de Commerce de Mauritanie devraient être soutenues et plus régulièrement impliquées dans les processus de réforme. ». (Rapport Banque Mondiale, « La situation économique de la Mauritanie », Mai 2019, P 32 ».).

L'amélioration du climat et de la pratique des affaires est un processus, dont le renforcement du partenariat public-privé sera une conséquence, et non une action ponctuelle. Comme dans tout processus, une des clés du succès est la persévérance dans la mise en œuvre des actions programmées et l'organisation d'un suivi méthodique et régulier du processus de leur mise en œuvre. Autrement dit, les pouvoirs publics doivent inscrire leurs actions dans la durée et l'effort continu.

II.6. Recommandations

Les efforts en cours doivent être maintenus, voire renforcer pour améliorer la capacité en ressources humaines et financières de l'administration pour appuyer le secteur privé, en général, donc le partenariat public-privé, aussi.

Il faut renforcer la capacités de la Chambre de Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture de Mauritanie et les autres organisations patronales, y compris les fédérations des petits producteurs et des artisans pour donner aux organisations patronales des capacités d'apporter un appui de qualité à leurs adhérents dans divers domaines.

La chambre de commerce doit accorder une grande attention au développement de la coopération avec des chambres de commerce étrangères, suivant le modèle des chambres de commerce françaises internationales, installées dans plusieurs pays et offrant aux entreprises les opportunités d'échanges réciproques fructueux afin de drainer des Investissements Directs Etrangers, notamment des pays partageant avec la Mauritanie des opportunités d'affaires intéressantes.

Comme le recommande la Banque Mondiale « des structures comme le Club des Entrepreneurs de Mauritanie ou la Jeune Chambre de Commerce de Mauritanie devraient être soutenues et plus régulièrement impliquées dans les processus de réforme. ».

III. Promotion d'un secteur financier solide et inclusif

III.1. Objectifs de l'intervention

L'objectif est de préparer l'évolution du secteur financier pour le rendre performant et inclusif au service de la croissance, de la création de l'emploi et de la réduction de la pauvreté.

III.2. Réalisations au titre de l'intervention

- La mise en place d'un corridor de taux d'intérêts pour les nouvelles facilités de dépôt et de refinancement ; (instruction n° 8/GR/2018).
- L'élargissement des actifs éligibles aux opérations de refinancement aux créances bancaires, tout en privilégiant les bons du trésor ou les bons de la BCM comme collatéral.
- L'assouplissement de la politique monétaire en baissant le taux directeur de 9 % à 6,5 % afin de le rapprocher des taux du marché et le rendre plus opérationnel.
- L'allègement de l'obligation de passer par le marché des changes pour les transactions de devises, en portant le seuil de US\$100.000 à US\$200.000 puis à US\$300000.
- La modification du système du fixing de manière à ce que les vendeurs de devises reçoivent le taux marginal déterminé par la BCM du côté de l'offre (taux qui maximise les transactions matchées, minimise l'offre/demande nette), les achats de devises soient dénoués aux taux proposés, et que ce prix maximum à l'achat soit limité au taux marginal plus 2 %.
- La mise en place d'un système d'adjudication de gros à double sens.
- La limitation des rejets d'offres de ventes à des circonstances exceptionnelles.
- La modification du système du fixing de manière à ce que les vendeurs de devises reçoivent le taux marginal déterminé par la BCM du côté de l'offre (taux qui maximise

les transactions matchées, minimise l'offre/demande nette), les achats de devises soient dénoués aux taux proposés, et que ce prix maximum à l'achat soit limité au taux marginal plus 2 %.

- L'élaboration d'un plan d'action pour le développement du marché interbancaire.
- L'adoption d'une nouvelle loi portant réglementation des Etablissements de crédit conforme aux standards internationaux.
- L'adoption d'une nouvelle loi portant statuts de la BCM, cette loi prévoit la création d'organes de stabilité et de résolution et permet de mettre en place les bases d'une surveillance renforcée, un processus de résolution des banques en difficulté et une modernisation du secteur financier.
- L'Entrée de nouveaux acteurs dans le champ de la supervision de la BCM : Assurance, CDD (statut BCM 034/2018) et sociétés de paiement.
- Adoption d'une loi sur le Système national de paiement.
- Projet de mise en place du SNP.
- Création d'un bureau de crédit.
- Une nouvelle instruction sur la composition et les exigences en fonds propres a été adoptée en Mars 2018. Largement inspirée des normes Bâle III. Elle a également relevé le capital et les fonds propres minimaux par banque à MRU 1 milliard.
- Adoption du cadre réglementaire régissant l'apport de la liquidité d'urgence aux banques qui connaissent des tensions momentanées de trésorerie, contre collatéral.
- La mise en place d'un mécanisme de télétransmission de données en provenance des banques, pour venir à bout de la lourdeur et de la pénibilité, et de risques afférents à la saisie, à la manipulation et au stockage des données.
- La mise en place d'une application « centrale des risques » qui consolide l'ensemble des utilisations de crédits faites au niveau de ses différentes agences installées sur le territoire. Elle met cette application à la disposition des banques via ligne sécurisée établie entre les banques.
- La mise en place d'un portail dont certains modules sont déjà en production permettant la planification et la gestion des inspections.
- Conformément à sa stratégie visant la mise en place de nouvelles plateformes technologiques modernes, la BCM a lancé en 2018 avec l'appui de la Banque Africaine de Développement et la Banque Mondiale un vaste projet d'appui à la modernisation de l'infrastructure financière (PAMIF). Le Projet, d'une durée totale de 36 mois, vise les principaux objectifs suivants : (i) la mise en place d'un système national de paiements intégré selon les standards internationaux ; (ii) la modernisation du système d'information de la Banque Centrale de Mauritanie (BCM) ; (iii) la mise en place d'une salle de marché interbancaire pour les opérations de change ; et (iv) soutenir les efforts de la banque centrale de Mauritanie en matière de renforcement de la stabilité du secteur bancaire et de microfinance.
- La classification de la surveillance permanente des banques selon leurs niveaux de risque.
- La mise en place d'un data management permettant de disposer d'information à temps réel et d'éviter les doubles transmissions rendant les déclarations des banques chronophages.

- La création d'une structure PMO, Transformation & Conduite du Changement» ce qui aidera à planifier les axes stratégiques en matière de stabilité financière et de définir les priorités et de suivre en permanence les réalisations des objectifs.
- La BCM a procédé à l'évaluation nationale des risques en matière de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme. Cette évaluation a couvert l'ensemble des secteurs d'activité concernés.
- La révision de la loi relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et de financement du terrorisme pour s'adapter aux évolutions et aux standards internationaux, notamment les recommandations du GAFI.
- La mise en place d'un cadre réglementaire pour la supervision des établissements de transfert de fonds.
- La Banque Centrale a procédé à une campagne de lutte contre le transfert de fonds illégal. Cette campagne a fait cesser plus de 1000 points de transfert non autorisés ;
- **Dans le domaine Développement du réseau GIMTEL et des Terminaux de Paiement Electronique (TPE) :** i) acceptation des paiements des Visas d'entrée des étrangers sur TP (mise en service en attente au niveau de l'ANRT) ; ii) personnalisation de cartes internationales du type VISA et Mastercard en Mauritanie ; iii) transfert d'argent et mise à disposition sur Guichet automatique (GAB) pour toutes les cartes interbancaires domestiques GIMTEL ; iv) recharge de cartes prépayées nationales et internationales sur Guichet automatique (GAB) ; v) recharge de téléphones mobiles (trois opérateurs GSM) sur Guichet Automatique (GAB) ; vi) lancement d'un centre de personnalisation de cartes de capacité 600 cartes/heure ; vii) déploiement de Terminaux de Paiement «sans contact(En cours) ; viii) adhésion au réseau International Union Pay International et Lancement de l'acceptation des cartes UPI sur les Terminaux de paiement GIMTEL(En cours).

III.3. Données financières

En 2018, le secteur financier mauritanien est composé de 18 banques en activité dont 7 offrant exclusivement des produits islamiques, 3 réseaux et 21 institutions de micro finance, les services financiers de la poste, la caisse de dépôt et de développement, 17 compagnies d'assurance et 2 régimes de prévoyance sociale.

Le réseau des agences bancaire a connu l'ouverture de 51 agences en 2018, passant de 221 agences fin 2017 à 272 fin 2018 et couvrant tous les chefs lieu des willayas et la quasi-totalité des Moughataas.

Le taux de bancarisation s'est situé à plus de 30% en incluant les adhérents aux institutions de microfinance.

Le secteur de la micro finance a connu en 2018, l'entrée en activité de 6 IMF dont 5 de la catégorie B.

Les trois réseaux de la micro finance sont présents dans toutes les régions du pays.

Le secteur de la microfinance affiche un encours de crédit net de MRU 0,4 milliard, en hausse de 11% par rapport à 2017,

En 2018, les dépôts des institutions de micro finance ont connu une progression de 13% par rapport à 2017, suite à l'entrée en activité des nouvelles institutions ainsi qu'à l'augmentation enregistrée au niveau des CAPEC.

III.4. Défis et opportunités

Les défis :

- L'absence d'un marché financier qui permettrait de mobiliser des ressources longues pouvant être utilisées pour le financement des secteurs productifs.
- Existence d'un secteur informel de change, secteur informel de biens et services.
- Vulnérabilité par rapport aux risques de blanchiment d'argent et financement du terrorisme.
- Vulnérabilité par rapport aux risques techniques et de cyber-sécurité.

Les opportunités :

- Stabilité de l'environnement politique intérieur.
- Bonne appropriation des exigences liées à la conduite de la politique monétaire, de la supervision bancaire et du développement des systèmes de paiement.
- Stabilité monétaire, des cours de change et maîtrise des pressions inflationnistes.
- Développement de relations avec les partenaires au développement.
- perspectives économiques favorables pouvant renforcer la qualité des portefeuilles et la liquidité des banques.
- progrès technologique (blockchain, swift).
- marché de services financiers en croissance.
- Création de Bourse de valeurs.

III.5. Perspectives

Les grands axes de la stratégie sectorielle 2016-2020 sont les suivants :

- Consolidation de la stabilité monétaire et maîtrise des pressions inflationnistes.
- Renforcement de la situation financière du secteur et de son rôle dans le financement de l'économie nationale et de la promotion de l'intermédiation financière.
- Renforcement de la gouvernance globale du secteur.
- Renforcement des capacités des acteurs du secteur.
- Développement et Modernisation des systèmes de paiement.
- Poursuite des efforts de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

III.6. Recommandations

Les efforts en cours doivent être maintenus, voire renforcer en faveur de la gouvernance du secteur et de sa situation financière, deux actions qui commandent les succès du secteur d'une manière générale.

IV. Développement de l'investissement privé et des investissements directs étrangers

IV.1. Objectifs de l'intervention

« L'objectif d'ici 2020 est de mettre en place une série de mesures incitatives pour encourager les investisseurs nationaux et rendre le pays attractif aux IDE. » (Document SCAPP, Volume 2, P 87).

IV.2. Bilan de la mise en œuvre

La réalisation de cet objectif est attendue de la mise en œuvre des actions suivantes : i) mobiliser les appuis nécessaires à l'émergence d'entreprises mauritaniennes compétitives et l'installation d'entreprises étrangères en Mauritanie ; ii) rendre l'économie mauritanienne plus attractive aux IDE, en développant un système d'information permettant de faire connaître le potentiel économique du pays.

Comme on le voit, cet objectif et les actions préconisées pour le mettre en œuvre sont quasiment similaires aux objectifs des interventions 1, 2 et 3 de ce CDS 2, et aux actions préconisées pour leur mise en œuvre. Ainsi, pour le bilan de cette intervention 4, il faut rappeler ceux des interventions 1, 2, et 3 qui sont, en résumé : i) création d'un **Conseil Supérieur d'Amélioration du Climat des Affaires** et d'un **Comité Technique de Suivi des Réformes du Climat des Affaires** ; ii) mise en place d'une **Cellule PPP** (cadre institutionnel) et élaboration des directives et procédures opérationnelles pour le traitement des projets PPP ; iii) **Projet d'Eco-pole halieutique de Nouadhibou** ; iv) **Projet sur les Villes Productives et Résilientes** ; v) **Projet d'assistance technique de la Société Financière Internationale (IFC) sur le climat des affaires et l'entrepreneuriat** ; vi) le renforcement, d'une part, des capacités des administrations publiques devant jouer un rôle de premier plan dans le partenariat public – privé et, d'autres part, celles de la Chambre de Commerce, de l'Industrie et de l'Agricultures de Mauritanie et les autres organisations patronales ; vii) le développement de la coopération avec des chambres de commerce étrangères ; viii) la mise en place d'un corridor de taux d'intérêts pour les nouvelles facilités de dépôt et de refinancement ; ix) l'élargissement des actifs éligibles aux opérations de refinancement aux créances bancaires ; x) l'assouplissement de la politique monétaire en baissant le taux directeur de 9 % à 6,5 % ; xi) l'amélioration du fonctionnement du marché de change pour introduire davantage de flexibilité du taux de change ; xii) l'allègement de l'obligation de passer par le marché des changes pour les transactions de devises ; xiii) la limitation des rejets d'offres de

ventes à des circonstances exceptionnelles ; xiv) la modification du système du fixing de manière à ce que les vendeurs de devises reçoivent le taux marginal déterminé par la BCM ; xv) la mise en place d'un système d'adjudication de gros à double sens ; xvi) l'élaboration d'un plan d'action pour le développement du marché interbancaire ; xvii) la création d'un bureau de crédit ; xviii) mise en place d'un mécanisme de télétransmission de données en provenance des banques ; xix) mise en place d'une application « centrale des risques » ; xx) projet d'appui à la modernisation de l'infrastructure financière (PAMIF) ; xxi) hausse du nombre des structures du secteur financier mauritanien et du nombre de leurs agences.

IV.3. Financements

Les données sur le financement des actions de cette intervention sont les mêmes que celles mentionnées pour les interventions précédentes : 1, 2, et 3.

IV.4. Défis, contraintes, analyses

Pour ce qui concerne les défis, contraintes et difficultés : i) le manque de données fiables sur les entreprises ; ii) la faiblesse du dialogue public-privé ; iii) la difficulté pour les paiements des impôts (procédures et montants), pour le raccordement à l'électricité, l'obtention de prêts et le règlement de l'insolvabilité ; iv) le manque de concurrence dû au fait que les marchés privés montrent de fortes tendances oligopolistiques avec la domination d'entreprises puissantes et bien connectées, et au fait que le Gouvernement intervient dans l'économie via les sociétés d'État ; v) la faiblesse du Capital humain ; vi) l'absence d'un marché financier qui permettrait de mobiliser des ressources longues pouvant être utilisées pour le financement des secteurs productifs ; vii) l'existence d'un secteur informel de change, secteur informel de biens et services ; viii) la vulnérabilité par rapport aux risques techniques et de cyber-sécurité.

IV.5. Perspectives

Comme pour le bilan, les perspectives pour cette intervention et celles des interventions 1, 2 et 3 de ce CDS 2 se recoupent et peuvent être résumées à travers les actions suivantes : i) un ensemble de réformes en cours de discussion permettant de consacrer la spécialisation **des juridictions commerciales** et la réduction des délais de règlement des litiges par l'informatisation de la chaîne commerciale; ii) la volonté affirmée du gouvernement de fournir tous les efforts nécessaires pour le fonctionnement du **Conseil Supérieur d'Amélioration du Climat des Affaires**, du **Comité Technique de Suivi des Réformes du Climat des Affaires** et de la **Cellule PPP** ; iii) préparation par le gouvernement et ses agences de plusieurs réformes importantes pour améliorer le climat des affaires ; iv) la poursuite de la mise en œuvre de tous les projets cités dans le bilan ; iv) la poursuite du renforcement, d'une part, des capacités des administrations publiques devant jouer un rôle de premier plan dans le partenariat public – privé et, d'autres part, celles de la Chambre de Commerce, de l'Industrie et de l'Agricultures ; v) la poursuite de l'informatisation des données des secteurs bancaire, commercial et judiciaire.

IV.6. Recommandations

Comme pour le bilan et les perspectives, les recommandations pour cette intervention et celles des interventions 1, 2 et 3 de ce CDS 2 se recoupent et sont, en résumé, le maintien, voire le renforcement des actions en faveur de la gouvernance du secteur et de sa situation financière, deux actions qui commandent les succès du secteur d'une manière générale.

V. Promotion de la création des PME

V.1. Objectifs

« En complémentarité avec les actions engagées pour améliorer le climat des affaires et impulser le secteur industriel, l'objectif ici est de créer un tissu de PME diversifiées et compétitives, ce qui constitue une condition essentielle pour la lutte contre le chômage. » (Document SCAPP, Volume 2, P 88).

V.2. Bilan de la mise en œuvre

La réalisation de l'objectif est recherchée à travers la mise en œuvre des actions suivantes :

i) structurer le secteur informel et diminuer la précarité de l'emploi dans ce secteur ; ii) augmenter l'offre de services aux porteurs de projets, étendue à une large couverture géographique au-delà des centres urbains.

La création de PME et leur développement buttent, en effet, contre la présence massive, dans les secteurs économiques, d'entreprises informelles, d'une part, d'autre part, la captation des services et des compétences offerts aux entreprises par les grosses firmes privées ou publiques. Aussi, toutes les actions mentionnées, plus haut, dans le bilan relatif aux interventions 1, 2, 3 et 4 du CDS 2 seront profitables à la création de PME, dans la mesure où ces actions visent toutes, soit à lutter contre la concurrence déloyale, soit à multiplier les services offerts aux entreprises, ceci dans le domaine fiscal ou financier. Mais, en plus, de ces actions de portée générale, la Mauritanie est encouragée, par les bailleurs de fonds, à mettre en œuvre des mesures visant spécifiquement les PME en raison du potentiel qu'elles renferment en termes de croissance et de création d'emplois. En effet, d'après le rapport 2014-2015 de la Banque Mondiale, les PME représentent 80% des entreprises du secteur formel, même si la majeure partie de la richesse nationale est encore produite par les entreprises de grande taille. Les encouragements des bailleurs de fonds sont d'autant plus justifiés que la Mauritanie est très mal classée pour ce qui concerne les actions en faveur des PME ; ainsi, elle n'occupe que le 138^e rang sur 140 dans le financement des PME, d'après le classement du World Economic Forum, Global Competitiveness Index.

V.3. Financements

Les données sur le financement des PME sont les mêmes que celles mentionnées pour les interventions précédentes : 1, 2, 3, et 5.

V.4. Défis, contraintes, analyses

Les défis et contraintes sont les mêmes que ceux mentionnés pour les interventions 1, 2, 3, et 4.

V.5. Perspectives

Les perspectives découlent de ce qui vient d'être mentionné, plus haut, à savoir, amplifier et accélérer les actions d'amélioration du climat des affaires qui impactent particulièrement le développement des PME. Ainsi, comme le souligne le rapport de la Banque Mondiale 2017 sur la situation économique en Mauritanie, l'accent doit être mis sur les actions suivantes :

- Redoubler d'efforts pour améliorer l'accès au crédit en reformant le droit et en développant la pratique des procédures d'insolvabilité par la mise en œuvre d'un important programme de formation et de sensibilisation aux Procédures Collectives d'Apurement du Passif (PCAP).
- Reformuler le droit des sûretés qui organise l'ensemble des garanties de paiement des créances à terme, afin de réduire la masse des crédits impayés et, par voie de conséquence, augmenter les crédits disponibles.

V.6. Recommandations

Comme pour le bilan et les perspectives, les recommandations pour cette intervention et celles des interventions 1, 2, 3, 4 de ce CDS 2 se recoupent, et sont donc les mêmes.

VI. ANNEXES

ANNEXE 1 : Liste des membres du CDS 2 de la SCAPP, Levier 1 : promotion du secteur privé et amélioration de la pratique des affaires

Nom	Ministère/Service	Adresse
Zeine Ould Sidi Boubacar	Banque Centrale Mauritanie	zeidane@bcm.mr 46840482
Ahmed Taki	DPAE/MEI/ Chef Suivi	Ahmed_taki@yahoo.fr 46555971
Mohamed Lemine	MF/Chef Service DPSC	Lemine79@yahoo.fr 48432209
Sidi Mohamed Zenvour	SCAPP/Directeur	Zenvour2005@yahoo.fr
Demba Sabar N'Diaye	SCAPP/Directeur Adjoint	dembaaliounesabar@gmail.com
Saidou Kane	SCAPP/Expert	seydoukaned@yahoo.fr
Sidna N'Dah Mohamed saleh	SCAPP/Expert	sndah@hotmail.com
Khadjetou El Heda	SCAPP/Experte	khatouahmed@yahoo.fr
Mohamed Lemine Abdé	SCPP/Expert	abdaml@yahoo.fr
Nevisa Tolba	SCAPP/Experte	nbtolba@gmail.com
Kane Moctar	Promotion secteur privé	kmoctar@gmail.com 46483388
Ahmed Taki Ould	CS-DPAE/Ministère Economie et Finances	ssidimouhamed@yahoo.fr

Mohamed Nouh El Moctar	ONS	46555971 elmoctarn@gmail.com
Hocin Moussa	ONS	26882863 Hocin88moussa@yahoo.fr
Samba Sow	ONS	isow_samba@yahoo.fr 22109290
Idriss wagué	CM/Justice	idrismagueh@yahoo.fr 22424006
Mohamed Iemine Vayda	Commerce, Industrie et Tourisme	iemine@live.fr 31334419
El Hadramy Oubeid	Banque Mondiale	eoubaid@worldbank.org 49481108

ANNEXE 2 : INDICATEURS

Levier stratégique 1 : CROISSANCE FORTE, INCLUSIVE ET DURABLE									
Chantier stratégique Promotion du secteur privé et amélioration de la pratique des affaires									
				National					
Interventions	Cible en 2020	Indicateurs	Code ODD	Année Réf	Valeur	Année	Valeur	Année	Valeur
Accélération des réformes engagées pour l'amélioration du climat et de la pratique des affaires		Délais (en jours) pour la création d'entreprise		2016		2017		2018	
		Délais à l'exécution de toutes les formalités requises d'obtention d'un permis de construire		2016		2017		2019	104
		Coûts liés à l'exécution de toutes les formalités requises d'obtention d'un permis de construire						2019	500MRU
		Délais de raccordement au réseau électrique						2019	67 jours

		Coûts de raccordement au réseau électrique						2019	4267,4MRU
		Indicateur Doing Business	..					2019	51,99
Renforcement du partenariat public-privé		Volume du financement privé garanti par l'Etat							
		Part des PPP dans l'investissement total	C171701					2018	500 Million de Dollar /Tines
Promotion d'un secteur financier solide et inclusif		Taux de bancarisation des ménages	C081002	2015	29%			2018	30%
		accès aux sources de financement : crédit interieur accordé par les banques (en% du PIB)		2015	42,8%			2018	46,3%
		Taux d'intermédiation bancaire							
		Nombre de structures de micro-finances créées au cours de l'année							
Développent de l'investissement privé et des investissements directs étrangers		Volume des IDE/PIB	..	2015	10,4 %			2018	16,6%
Promotion de la création des PME		Proportion des entreprises du secteur informel ayant contracté un prêt ou une ligne de crédit.	C090302			2017		2018	1,13%